



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Justice

N°3190  
Entrée le 12.12.2025  
Chambre des Députés  
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 20.12.2025  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 16.12.2025

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 2025

**Objet : Question parlementaire n° 3190 du 13 novembre 2025 de Monsieur le Député Marc Goergen  
concernant « Signalements en matière de protection de l'enfance ».**

Madame la Ministre,

En date du 13 novembre 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice, du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre des Affaires intérieures.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au samedi 20 décembre 2025 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que *la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti*.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue